

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le treize avril deux mille vingt-six à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni en la salle du Quattro de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Roger DIDIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	07/04/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	20/04/2026

**OBJET :****Conseils d'administration et commissions permanentes des établissements du second degré - Représentation du conseil municipal****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , Mme Delphine ROLLAND , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , M. Vincent MEDILI , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Mélissa FOULQUE , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Isabelle CAMBOS , M. Gil SILVESTRI , M. Bruno PATRON , Mme Elodie BRUTINEL LARDIER , M. Alain BLANC , Mme Valérie PAUCHON-BIANCOLINO , M. Georges MUNOZ , Mme Christiane BAR , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , Mme Savine JUNOT , Mme Mylène ARMANDO , Mme Aurélie ALLEMAND , Mme Jennifer WILD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absent(s) :**

Mme Chiara GENTY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Ginette MOSTACHI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

A la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 15 et 22 mars 2026 il doit être procédé à la désignation des représentants de la Ville de Gap au sein des organismes extérieurs.

Conformément à l'article L.2121.33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

Dans chaque collège et lycée sont institués un Conseil d'administration et une commission permanente, dont la composition est définie par les articles R.421-14 à R.421-19 et R.421-37 à R.421-40 du code de l'éducation. Dans le cadre de la représentation de la municipalité au sein du Conseil d'administration et de la commission permanente des établissements scolaire du second degré de la Ville de Gap, il est nécessaire de désigner :

- pour le conseil d'administration : 2 représentants de la commune
- pour la commission permanente : 1 représentant de la commune siégeant au conseil d'administration

#### Décision :

VU les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé de bien vouloir désigner les Conseillers Municipaux chargés de représenter la ville de Gap au sein des instances ci-dessus nommées pour les 4 collèges et les 5 lycées de la ville.

#### COLLÈGES :

- Collège Centre : Delphine ROLLAND et Alexandre MOUGIN
- Collège A. Mauzan : Christiane BAR et Claude BOUTRON
- Collège Fontreyne : Joël REYNIER et Georges MUNOZ

#### LYCÉES :

- Lycée D. Villars : Céline ZARB et Claude BOUTRON
- Lycée A. Briand : Delphine ROLLAND et Christiane BAR
- Lycée Sévigné : Christiane BAR et Olivier PAUCHON
- Lycée Paul Héraud : Joël REYNIER et Richard GAZIGUIAN
- Lycée Agricole : Mélissa FOULQUE et Jean-Louis BROCHIER

#### COLLÈGE / LYCÉE :

- Collège et Lycée St Joseph : Céline ZARB et Elodie BRUTINEL LARDIER

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :  
- POUR : 42

Le Maire  
  
Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance  
  
Ginette MOSTACHI

Transmis en Préfecture le : 20 AVR 2026  
Affiché ou publié le : 20 AVR 2026